

Service concerné : DDT 05 -Service de l'agriculture et des espaces ruraux - 3 place du Champsaur – BP 50 026– 05001 GAP Cedex

Contact : **Séverine MOURENAS** tel : **04 92 51 88 23**

LISTE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER SOUMISES A PUBLICITE :

L'article D331-4-1 créé par Décret No 2015-713 du 22 juin 2015 - art 2 précise que :

En application de l'article R 331-4 du code rural, les demandes d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, sont soumises à publicité sur le site internet de la Préfecture et par affichage en mairie.

Le tableau ci-après indique l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter, la superficie des biens, la localisation des biens, l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro d'enregistrement.

Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT (adresse ci-dessus) **dans les 2 mois qui suivent l'enregistrement du dossier et avant l'expiration du délai des 2 mois.**

Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai ou si les demandeurs n'ont pas précisé qu'ils s'inscrivaient (suite à la publicité) en concurrence avec une précédente candidature, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.

N° de dossier	Date d'enregistrement	Délai 2 mois (à partir de la mise en ligne sur le site de la préfecture)	Demandeur	Superficie demandée	Localisation		Propriétaire(s) ou Mandataire(s)
					Commune	N° des parcelles demandées	
05 2026 0056	09/10/26	23/12/26	Projet de GAEC RICHARD Lucas et Noémie	138ha 67 a 54 ca	LE DEVOLUY	Section E : 93, 111, 161, 212, 213, 238, 241, 253, 256, 257, 268, 269, 271, 272, 276 à 280, 288 à 291, 294, 300, 302, 442 Section F : 43 à 45, 49, 51 à 54, 59, 85, 86, 89, 90, 96, 97, 112, 114, 119, 120, 122, 123, 126, 172, 183, 185, 202, 204 à 207, 211 à 215, 225, 227 à 229, 232 à 237, 240 à 243, 245, 247 à 252, 254 à 258, 260 à 264, 266, 268 à 271, 273, 285 à 287, 291 à 305, 307, 314, 318, 320 à 323, 325, 326, 329 à 331, 337, 338, 391, 392, 397, 400, 401, 531, 533, 539, 552, 554, 556, 575 à 580 Section G : 51, 61, 62, 86, 115, 139, 141, 185, 186, 188, 191, 195, 200 à 203, 218, 222, 223, 225, 228, 264, 265, 290,	BOREL André

					292, 297, 306, 332, 339, 346, 422, 435, 479, 487, 489, 490, 493 à 496, 500, 510, 570 à 572, 597 à 599, 632, 638, 641, 654, 656 Section H : 50, 88, 89, 93, 95, 196, 236, 237 Section I : 50, 54, 86, 91, 150, 154, 155, 157, 160, 164, 174, 177, 178, 183, 184, 187 à 192, 194, 195, 197 à 202, 209, 217, 219, 220, 314, 315, 483, 484, 551 à 553, 557, 558, 599, 620, 632, 718, 812, 1005, 1007, 1020 Section K : 37, 43, 65, 98, 177, 419, 420, 433, 497, 499, 754 Section E : 117 à 119, 298, 299, 301 Section F : 93 à 95, 124, 267 Section G : 209 Section B : 10, 77, 78, 104, 108, 241, 242, 263 à 267, 278 à 280, 283, 314, 334, 349 à 352, 355 Section C : 101, 112 Section D : 18, 19, 38, 41, 138, 145, 173, 183, 184, 200, 205, 206, 209 à 211, 225, 226, 233, 234, 238, 240, 245, 261, 266, 267, 276, 283 à 285, 295, 298 à 300, 311 à 313, 403, 404, 410, 418, 492, 496, 503, 587, 625 Section H : 73, 75 Section K : 209, 210, 239, 248, 249, 251 Section D : 344 à 347, 433 Section E : 152, 156, 199 à 202, 240, 250, 282 à 286, 295 à 297 Section F : 6, 8, 9 à 11, 66, 117, 143, 144, 178, 180, 181, 209, 210, 332, 541	CELCE Lucette Indivision ROGOU SARRAZIN Guy
--	--	--	--	--	---	--